L'accompagnement

La justice du XXIème siècle sera celle de la médiation et de la déjudiciarisation.



Il sera bientôt obligatoire de justifier de démarches amiables avant d'engager une procédure devant un Tribunal.

Vous faire accompagner par un avocat qui a la connaissance et la pratique des modes amiables est un atout pour la réussite de votre défense.

Cécile NONFOUX avocate à LYON s'est engagée dans le processus de règlement amiables des conflits depuis 2009.

Outre la volonté d'une défense efficace lors du procès, elle a développé des compétences complémentaires en se formant aux techniques de communication et négociation raisonnée.

Elle a obtenu en 2014 un certificat de formation aux Modes Amiables et alternatifs de résolution des différends comprenant une formation à la médiation, à la procédure participative et à la négociation raisonnée.

Elle vous aidera à devenir votre propre acteur dans la résolution du litige et vous évitera ainsi de subir une solution imposée par le juge.

En optant pour un mode alternatif de règlement de leur différend, les parties sont invitées à trouver conjointement des solutions à leur litige et deviennent réellement acteurs du règlement du litige.

La justice participative permet aux parties de tenter de concilier les intérêts des deux parties à travers un accord durable« **gagnant-gagnant** ».

Cécile NONFOUX AVOCAT à LYON, a le souci de l'écoute et de l'accompagnement du client. Des outils existent. Elle les utilise depuis plusieurs années pour défendre ses clients (l'acte d'avocat, la médiation, la procédure participative, le droit collaboratif..).